

Commission des Finances

Date : 21.11.2017

Service : Département des finances et du logement

Sujet : PR-1262_Nouveau projet de budget 2018

Question : Un-e commissaire demande le détail de la répartition par service du compte 3030.010 d'un montant de 590 KCHF et à quoi correspondent les 200 K du DFL ?

Réponse : Cette ligne est constituée d'enveloppes budgétaires relevant de la compétence des services, qui communiquent les montants à la DRH lors de l'élaboration du projet de budget. Elle est destinée à l'engagement de personnel intérimaire. Les 590 KCHF figurant au PB 2018 sont répartis comme suit :

- SOC - Immeuble avec infirmerie	200 KCHF
- VVP - Collecte de déchets	190 KCHF
- DRH - Psychologie du travail	200 KCHF

Les 200 KCHF du DFL relèvent de la compétence de la Direction des ressources humaines et sont attribués à l'engagement de personnes en voie de réinsertion par l'intermédiaire de la Fondation Intégration pour tous (IPT), conformément à la volonté du Conseil municipal d'appliquer une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville de Genève (M-207).

Le 27 novembre 2017.